



Inscription Ecole et cantine 2024/2025

NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES

Dates pour les inscriptions école et cantine en mairie :

- Mercredi 17 Avril 2024 ⇒ de 08h15 à 11h15
- Jeudi 18 Avril ⇒ de 07h45 à 13h00
- Vendredi 19 Avril 2024 ⇒ de 12h45 à 17h30
- Lundi 22 Avril 2024 ⇒ de 7h45 à 12h15
- Mardi 23 Avril 2024 ⇒ de 13h15 à 18h00

ECOLE : Dans un premier temps les inscriptions se font en mairie aux dates suivantes :

- Attestation EDF du mois en cours ou bail de location ou propriété bâtie afin de justifier de votre lieu de résidence ou si vous habitez chez une personne il faudra la taxe d'habitation de la personne concernée ainsi qu'une attestation sur l'honneur et sa carte d'identité.
- Livret de famille (les pages des 2 parents + enfant)
- Dérogation pour les enfants hors commune (à renouveler chaque année)
- Copie du certificat de radiation pour les nouveaux élèves venant d'un autre établissement scolaire.
- En cas de divorce, fournir les pages concernant la garde de l'enfant et les pages où les noms sont spécifiés

CANTINE : L'enfant dont les 2 parents travaillent ou parent seul sont prioritaires. Les demandes des autres parents seront examinées courant de l'été ou début Septembre en fonction des places disponibles et de certains critères.

- Télécharger le dossier en ligne et le compléter
- RIB : pour la trésorerie municipale
- Attestation sécurité sociale avec l'enfant (photocopie)
- Attestation EDF du mois en cours ou propriété bâtie afin de justifier de votre lieu de résidence ou si vous habitez chez une personne il faudra la taxe d'habitation de la personne concernée ainsi qu'une attestation sur l'honneur et sa carte d'identité.

Les documents pour les inscriptions sont disponibles en mairie ou sur le site internet à compter du 25 Mars 2024 : www.letignet.fr

Les inscriptions seront prises en comptes en fonction de la date de dépôt du dossier. La date limite des dépôts de dossiers sera le 23 Avril 2024.

Toutes ces pièces sont indispensables à l'instruction des dossiers (*tout dossier Ecole ou cantine incomplet sera refusé*), nos places étant limitées dans les réfectoires des cantines. C'est pourquoi nous vous demandons votre compréhension en ce qui concerne les critères que nous sommes tenus d'observer.

La liste d'inscription à la cantine sera affichée au portail des 2 écoles début Août 2024.